

Numéro 4 - Avril 2017

VOTATIONS DU 21 MAI : ÉNERGIE ET MOBILITÉ AU MENU

Construire le futur

NG

le NOUVEAU
GENEVOIS

MAGAZINE DU
PLR GENEVOIS

ÉDITO

L'avenir se décide aujourd'hui

DOSSIER

Tout sur les votations du 21 mai

INITIATIVES POGGIA/MAILLARD

Gesticulation politique ?

AGENDA

Mai

18 mai 2017 Assemblée générale à Thônex
Détails et inscriptions sur plr-ge.ch!

21 mai 2017 Votations populaires

Juin

15 juin 2017 Assemblée des délégués à Veyrier
Détails suivront sur plr-ge.ch!

Sauf précision ci-dessus, retrouvez informations détaillées, ordres du jour, formulaires d'inscription et événements des associations à une seule adresse : plr-ge.ch!

Assemblée générale du PLR Genève Appel à candidatures pour les élections statutaires

1. Election d'un-e président-e
2. Election des vice-présidents-es
3. Election d'un-e trésorier-ère
4. Election de 20 membres du comité directeur

Tous les membres intéressés peuvent envoyer une lettre de candidature à l'adresse de la Secrétaire générale, Madame Audrey Covo (audrey.covo@plr-ge.ch) jusqu'au 8 mai 2017, à 12h00. Passé ce délai, le dépôt de candidature est clos. Tous les membres qui auront valablement déposé leur candidature recevront un accusé de réception.

Seuls les membres qui se seront acquittés de leur cotisation 2017 et de leurs autres obligations envers le parti d'ici le 27 avril 2017 seront présentés.

Documents à transmettre pour la candidature à la présidence du PLR Genève :

- Extrait du casier judiciaire
- Extrait du registre des poursuites
- Attestation fiscale

Pour la candidature aux postes de vice-présidents-es, de trésorier-ère et de membre du comité directeur, un CV et un e-mail de motivation suffisent.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au secrétariat du parti (022 818 42 42 ou info@plr-ge.ch).

SOMMAIRE

Avril 2017

P. 3 **ÉDITO** *Energie et transports: l'avenir se décide aujourd'hui*

P. 4-15 *Dossier: Votations du 21 mai 2017*

- *Sommaire: les votations du 21 mai en 3 minutes*
- *Transition énergétique: s'accrocher au passé ou construire le futur*
- *Pour une mobilité innovante: oui à la LTPG!*
- *Maison internationale des associations: l'Etat ne peut pas tout*

P. 16-17 **ACTUALITÉ** *Echos de la Commission fiscalité et place financière*

P. 18-21 **OPINION** *Initiatives Poggia/Maillard sur l'assurance-maladie: gesticulation politique?*

P. 22-23 **PROJECTEUR** *Ringard, Alain Borner? Sûrement pas!*

... et plus encore! Bonne lecture!

ÉDITO



Par Alexandre de Senarclens, président

ENERGIE ET TRANSPORTS : L'AVENIR SE DÉCIDE AUJOURD'HUI

Réunis le 22 mars à Lancy, nos délégués se sont prononcés en faveur de la «stratégie énergétique 2050», soumise à votation fédérale le 21 mai prochain. En substance, le projet adopté par les Chambres fédérales vise à réduire notre consommation d'énergie et à augmenter la production de courant d'origine renouvelable en Suisse, sur le long terme. Le tout pour permettre, aussi, une sortie progressive et organisée du nucléaire. L'objectif? Protéger l'environnement et la santé, réduire les risques et les coûts ainsi que dynamiser plusieurs pans de notre économie dans un secteur où la recherche, l'innovation et les investissements demeurent essentiels.

Cette «stratégie», qui prend la forme d'une révision de la loi sur l'énergie, consiste en un véritable bouquet de mesures: économies d'énergie, efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables sont les axes principaux. Les Suisses ont refusé de sortir du nucléaire de manière précipitée: cette réforme constitue donc la suite logique du vote de 2016. De surcroît, elle est un levier pour la recherche, pour nos entreprises et pour l'emploi, en somme, pour que la Suisse assume pleinement un rôle de leader en matière d'énergie.

Au niveau cantonal, nous voterons à nouveau sur les transports publics genevois. Comme l'avait prévu le PLR en 2014, l'initiative 146 n'a pas entraîné la hausse de fréquentation promise par l'extrême gauche. Résultat, un manque à gagner annuel de 10 millions pour les TPG, suivi d'une réduction de l'offre. En acceptant une augmentation modérée des tarifs, le billet passant de 3 francs à 3 francs 20 et l'abonnement annuel adulte de 500 francs à 550 francs, les TPG pourront reprendre une politique d'accroissement de l'offre et mettre en œuvre leurs projets novateurs. A noter que les tarifs demeurent en deçà des tarifs antérieurs à l'initiative 146 (3.50 et 700 respectivement), ce qui fait des TPG les transports publics parmi les moins chers du pays.

Je me réjouis par ailleurs de vous retrouver nombreux à notre assemblée générale du 18 mai, pour une soirée politique animée et conviviale!

RÉDACTION :

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR *Les Libéraux-Radicaux* Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze
1205 Genève
info@plr-ge.ch
Tél. 022 818 42 42

ÉDITEUR RESPONSABLE:
PLR Genève

ABONNEMENT :

Abonnement (1 an): Fr. 60.-
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.-
Abonnement de soutien: Fr. 200.-
Paraît 9 fois par an

RÉDACTEUR EN CHEF :

Julien Marquis
julien.marquis@plr-ge.ch

CRÉATION ET RÉALISATION :
UNE (une.ch)

PUBLICITÉ :

Contactez la rédaction
info@plr-ge.ch
Tél. 022 818 42 42

IMPRESSION :

Atar Roto Presse SA (atar.ch)
CP 565 - 1214 Vernier

CONCEPT COUVERTURE :
UNE (une.ch)

LES VOTATIONS DU 21 MAI EN 3 MINUTES

1. Loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (« Stratégie énergétique 2050 ») : OUI

L'essentiel en bref : Economies d'énergie, efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables de production indigène : trois dimensions d'une vaste réforme en vue d'une transition énergétique raisonnée, condition indispensable d'une sortie progressive et organisée du nucléaire. La suite logique du rejet l'an dernier par les électeurs d'un abandon précipité de l'atome.

Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Claude Haegi, p. 6-9

2. Loi modifiant la loi sur les Transports publics genevois : OUI

L'essentiel en bref : Encore une votation sur les TPG ! Un référendum gauche/MCG conteste une hausse modérée des tarifs, les prix des billets et abonnements étant, hélas, inscrits dans la loi depuis l'initiative 146 de l'extrême-gauche. Le billet passe par exemple de 3 francs à 3 francs 20, restant en deçà des tarifs antérieurs à l'initiative. Avec cette adaptation, les TPG, parmi les moins chers de Suisse, pourront développer l'offre et mettre en œuvre des projets novateurs.

Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Philippe Meyer, p. 10-13

3. Initiative populaire 158 « Pour la valorisation et l'agrandissement de la Maison Internationale des Associations » : NON

L'essentiel en bref : Les initiants souhaitent que l'Etat investisse 16,5 millions pour la rénovation des bâtiments. Problème, l'Etat de Genève n'est pas propriétaire. Même si les immeubles sont en mauvais état, une autre solution doit être trouvée, avec la Ville de Genève ou par le moyen d'une hausse des loyers, extrêmement bas. Car le canton ne peut pas tout : il a déjà une longue liste d'investissements prioritaires. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Nathalie Fontanet, p. 14-15.*



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : S'ACCROCHER AU PASSÉ OU CONSTRUIRE LE FUTUR

A la veille du vote sur la stratégie énergétique 2050, Claude Haegi, ancien conseiller d'Etat, met en évidence les raisons, tant économiques qu'écologiques, de voter oui le 21 mai. Hors de tout dogmatisme, il adhère, comme la majorité des délégués, à une position nuancée s'inscrivant dans la droite ligne du refus de l'initiative des verts l'automne dernier.



Par Claude Haegi

L'énergie est un sujet de société fondamental, influençant directement notre qualité de vie. Les découvertes technologiques acquises ou potentielles sont considérables et transforment complètement les données du sujet. Le débat actuel est réducteur en se concentrant sur le nucléaire et en ignorant que nous pouvons disposer du même confort en consommant moins; que les bâtiments neufs peuvent être autonomes; que les sources énergétiques nouvelles, de plus en plus nombreuses, ne se limitent pas au solaire et à l'éolien; que ces nouvelles technologies transforment notre environnement et protègent le climat en « boostant » l'économie.

Le sujet est largement émotionnel et subit donc un constant et dangereux dogmatisme, conduisant souvent à l'aveuglement. Il y a quelques mois, pour justifier une sortie précipitée du nucléaire, les partisans de cette renonciation rapide et définitive, évoquaient les risques de catastrophes. Ils avaient choisi de faire souffler le vent de la peur. Echec. Le peuple, plus serein, a préféré une approche nuancée, plus réfléchie.

« Les changements sont là. La transition est engagée. »

Aujourd'hui, les pro-nucléaire les plus conservateurs s'opposent à l'évolution de la filière énergétique helvétique actuellement basée pour une large partie sur le nucléaire. Ils veulent conserver pratiquement ad aeternam les plus vieilles centrales.

Pour convaincre de s'opposer à la stratégie énergétique 2050, on remplace le spectre de la peur d'une grande catastrophe naturelle et humaine agité le 27 novembre dernier par celle d'une catastrophe financière calculée aussi légèrement que celle des annonceurs de drames. C'est pourquoi des chiffres fantaisistes ont semé le doute dans certaines associations professionnelles.

Le « oui » s'impose pour des raisons économiques et écologiques

On nous dit que l'on construit des centrales nucléaires partout dans le monde, sans préciser que des grands pays comme la Russie, la Chine ou l'Inde recourent à toutes les opportunités pour répondre à des besoins qui n'ont rien à voir avec ceux de la Suisse et que pour le nucléaire ils s'intéressent notamment au thorium, qui n'a pas les inconvénients de l'uranium.

La majorité des électeurs du 27 novembre dernier peut enfin donner à notre pays une stratégie énergétique économique, environnementale, moderne, génératrice de nouveaux métiers et d'emplois.

MAISON V. GUIMET FILS S.A. ENTREPRISE DE VIDANGE HYDRAULIQUE

Fondée en 1873 Urgences 24 h. sur 24
Canalisations - Travaux publics
Transports de matières dangereuses
Nettoyage de colonnes de chute
Contrôle des canalisations par T.V.
Rue du Buis 12 - 1202 Genève - Téléphone 022 906 05 60 - Fax 022 906 05 66

B. TOURNIER

GÉRANCE - ACHAT - VENTE
IMMEUBLES - VILLAS - TERRAINS

Cours de Rive 4 - 1204 Genève - Tél. 022 318 30 70 - Fax 022 318 30 89
E-mail: regie@tournier.ch - http://www.tournier.ch



La proposition du Conseil fédéral, soutenue par les Chambres, s'oriente vers un bouquet énergétique dont l'évolution sera influencée par les recherches de plusieurs de nos Hautes écoles, dont l'Ecole polytechnique de Lausanne, et des grandes sociétés publiques.

L'exemple concret de Genève nous ouvre les yeux !

A Genève, par exemple, nous conduisons depuis plus de 25 ans une politique de développement durable et d'innovations. En 1995, en créant la société d'économie mixte public-privée Cadiom SA, nous avons récupéré l'eau de refroidissement de l'usine d'incinération des Cheneviers, qui était rejetée dans le Rhône, et mis en place un réseau de chauffage à distance en circuit fermé alimentant plus de 10 000 logements, sans chaudières ni cheminées.

Les Services industriels (SIG), engagés depuis plus de 10 ans dans le développement durable, offrent à la population un niveau de renouvelable de plus de 95%! Depuis le début des années 2000, le système thermique «Genève Lac Nations», mené dans le cadre d'un programme de l'Union européenne, utilise l'eau profonde du lac pour rafraîchir et chauffer des bâtiments du quartier des organisations internationales. C'est une réalisation locale innovante et rentable qui se développe sous forme d'un vaste réseau hydro-thermique jusqu'à l'aéroport et le centre-ville avec le projet Génolac.

Le programme cantonal «Géothermie 2020» conduit par les SIG fait apparaître un potentiel de développement extrêmement intéressant. Un premier quartier entier, à Châtelaine, sera chauffé grâce à l'eau chaude d'une nappe phréatique récemment découverte.

« En novembre dernier, le peuple a voté contre une sortie précipitée du nucléaire et préféré une approche nuancée: un bouquet énergétique, à adopter le 21 mai. »

Quand Thomas Büchi, ancien co-président PLR de la Constituante, construit le nouveau refuge du Gouter à énergie positive, au massif du Mont-Blanc à 4000 mètres d'altitude, il démontre que c'est possible en plaine aussi, où cela se fait de plus en plus.

Il y a près de 30 ans, à Genève, en exprimant nos préoccupations concernant l'écologie et le réchauffement climatique, nous passions pour des fossoyeurs de l'économie, alors que nous nous positionnions en leaders européens. Le temps nous a donné raison.

Inspirons-nous de l'esprit insufflé par notre président Alexandre de Senarclens: en organisant le 9 mars dernier une table ronde sur la révolution technologique, il nous a proposé de nous projeter vers le futur.



GROUPE SPG-RYTZ
UN RÉSEAU
DE COMPÉTENCES

**SOCIÉTÉ PRIVÉE
DE GÉRANCE S.A.** **RYTZ &
CIE S.A.**

GENÈVE NYON T. 058 810 36 10
T. 058 810 30 00 LAUSANNE T. 058 810 35 00
www.spg.ch www.rytz.com

UN CONSEIL IMMOBILIER GLOBAL

POUR UNE MOBILITÉ INNOVANTE: OUI À LA TPG !

Membre du comité directeur du PLR, Philippe Meyer ne se contente pas d'exposer avec conviction les principales raisons de dire « oui » à une augmentation modérée des tarifs des TPG, il nous invite à nous projeter dans la mobilité privée et collective de demain : après avoir accumulé du retard au 20e siècle, Genève a aujourd'hui la possibilité de devenir précurseur.



Par Philippe Meyer

Le PLR est le parti de la prospérité. Celle-ci se construit grâce à l'attraction de talents. Or, parmi les principaux critères que les talents mettent en avant quant à leur choix de qualité de vie figure une mobilité performante. Celle-ci passe par des transports publics attractifs, fréquents et rapides. Le PLR est convaincu qu'un réseau de transport public performant fait partie des conditions cadre indispensables à l'attractivité économique d'une ville. La Suisse en sait quelque chose car Bâle, Berne et Zurich ont développé une offre de mobilité collective de référence.

Qu'en est-il à Genève? «Les Genevois perdent le plus de temps dans les bouchons au niveau Suisse. En 2016, ils y ont passé en moyenne 40 minutes par jour, soit 146 heures sur l'année. Indépendamment des bouchons, la saturation des routes entraîne aussi des coûts. Ces dépenses découlent notamment des coûts externes liés à la pollution supplémentaire et aux accidents, selon les Offices fédéraux des routes (OFROU) et du développement territorial (ARE).» Tels ont été les titres des journaux il y a quelques semaines. Aujourd'hui, un tiers de plus de voitures entrent chaque jour dans notre canton qu'en 2007 : 500 000 personnes traversent notre frontière tous les jours.

Genève a commencé à investir pour combler son retard depuis les années 90. L'introduction du Léman Express en 2019 aura le même effet que celui qu'a provoqué le S-Bahn à Zurich : faciliter grandement la mobilité au sein de l'agglomération et permettre à celle-ci de prospérer. Genève a besoin de transports publics efficaces, intégrés au niveau régional.

Subventions fédérales

L'Office fédéral des transports a annoncé une augmentation tarifaire des transports publics d'au moins 3% pour décembre 2016 pour l'ensemble de la Suisse. Genève se trouvait donc dans l'obligation d'adapter ses tarifs en conséquence, faute de quoi le canton perdrait une subvention fédérale de 4 millions de francs.

Or, les Genevois ont récemment accepté que les tarifs des transports publics deviennent la compétence du Grand Conseil (initiative Avivo 146). Celui-ci, en fixant les tarifs des TPG, doit surmonter les populismes ambiants s'il veut offrir des améliorations au réseau, qui ne vont de pair qu'avec des augmentations de tarifs. Car tout a un coût. Se déplacer également. CFF, transports publics des principales villes de Suisse, tous ont augmenté leurs tarifs au changement d'horaires de décembre 2016 pour investir dans une progression de l'offre.

« Le principal argument en faveur de cet ajustement tarifaire ? Se donner les moyens de saisir les opportunités de révolutions technologiques, d'être un précurseur de la mobilité du futur. »

C'est la logique qu'a défendu la députation PLR. Michel Ducret, au demeurant architecte et spécialiste des transports publics, a notamment rappelé que les tarifs genevois, trop bas, allaient impliquer une baisse de prestations fédérales allant à Genève d'un montant équivalent.

Car si la participation de Genève à la communauté tarifaire Unireso permet aux usagers des TPG de circuler sur l'ensemble du territoire couvert par ce regroupement de différentes entreprises de transports publics régionales, elle a pour corollaire de forcer le canton à suivre une politique tarifaire coordonnée avec l'ensemble des acteurs concernés. Un point qui figure dans le contrat de prestations et que Genève ne respecte plus. Ainsi, si les tarifs Unireso ne sont pas ajustés à la hausse, il n'y aura pas de participation de la Confédération au déficit d'exploitation des nouvelles dessertes régionales par chemin de fer (passage au quart d'heure sur les lignes RER existantes, exploitation du Léman Express). Cela ne sert en effet à rien de dépenser des centaines de millions dans les infrastructures de transport, si l'argent pour les exploiter manque.



Les TPG parmi les moins chers

Or, l'extrême gauche, suivie des socialistes et du MCG, a lancé un référendum contre l'adaptation tarifaire proposée par le Grand Conseil. Proposition consistant à majorer la course simple de 20 centimes et l'abonnement mensuel junior et senior de Frs. 4.-, l'abonnement annuel adulte passant de Frs. 500.- à Frs. 550.-. A Lausanne, Bâle, Berne et Zurich, celui-ci se situe entre Frs. 720.- et 770.- (voir tableau comparatif).

En outre, il convient de mentionner également que le coût effectif d'un trajet à Genève est de Frs. 7,80. L'Etat subventionne Frs. 4.80 actuellement, alors que la loi limite la subvention à 50 %, soit Frs. 3.90. Le tarif genevois est donc déjà illégal. En comparaison, à Lucerne, la subvention par billet est inférieure à Frs. 2.-. La différence ? Le contribuable genevois la paie avec ses impôts !

En cas de refus de cette adaptation tarifaire, les conséquences sont connues : les prestations continueront de baisser, de 6 % en 2017 (par exemple, le tram 12 fera son terminus une fois sur deux aux Augustins au lieu de continuer jusqu'à Carouge), alors qu'en cas d'acceptation, c'est une hausse de 3 % de ces prestations qui est prévue.

Evidemment, le but de l'extrême gauche, suivie par les socialistes et le MCG, c'est d'augmenter la subvention des TPG, c'est-à-dire les impôts. En d'autres termes, reprendre dans la poche du client-contribuable le cadeau qu'on vient de lui offrir !

Mais le principal argument en faveur de cet ajustement tarifaire est peut-être ailleurs. En effet, de formidables opportunités de révolutions technologiques s'offrent aux transporteurs qui sauront s'en saisir, c'est-à-dire aux plus innovants. L'époque est donc particulièrement propice aux investissements.

En effet, les modes de vie changent, de nouvelles manières de travailler émergent, engendrant de nouvelles manières de se déplacer. Les transports en commun doivent s'adapter. Les réseaux d'aujourd'hui doivent supporter des périodes de pointe plus étalées en raison d'horaires de travail plus flexibles, mais aussi répondre aux défis environnementaux et d'urbanisme.

Investir pour la mobilité de demain

De nouvelles pratiques de mobilité se développent en parallèle de l'utilisation de plus en plus universelle des « apps » sur smartphones qui bouleversent le secteur avec l'achat de tickets sur internet, le service de voiture à la demande ou le covoiturage.

Avant la baisse tarifaire acceptée par les Genevois (initiative Avivo 146), les TPG étaient précurseurs dans plusieurs innovations technologiques avec notamment l'introduction du ticket par sms ou le projet TOSA (bus électrique fonctionnant sans lignes aériennes et qui sera mis en service sur la ligne 23 dès cet automne).

Cette révolution des transports engendrera la mise en service de véhicules intelligents sans conducteurs, alimentés par de nouvelles sources d'énergie et l'intégration de tous les modes de transport dans un réseau optimisé pour tous utilisateurs. Les transports de demain seront pluriels, multimodaux : des services personnalisés avec des navettes autonomes et des voitures autonomes compléteront les transports en commun plus classiques.

Ces navettes autonomes deviennent d'ailleurs réalité. Leurs avantages : elles adaptent leur vitesse au trafic, assurent aux usagers plus de flexibilité en offrant un service à la demande, tout en étant à propulsion électrique. Plusieurs navettes sont déjà en service en Suisse (et prévues à Genève si l'adaptation tarifaire est acceptée).

« Le but de l'extrême gauche, suivie par les socialistes et le MCG, c'est d'augmenter la subvention des TPG, c'est-à-dire les impôts. »

D'autres innovations sont « dans le pipeline » et pourraient positionner Genève comme précurseur de systèmes innovants dans le secteur des transports. Quelques exemples d'innovations qui pourraient être développées à Genève en cas d'acceptation de l'adaptation tarifaire : systèmes de maintenance prédictive, qui transmettent en temps réel leurs données à l'atelier et permettent une logique d'anticipation en réduisant ainsi le temps d'immobilisation du matériel, application mobile qui permet de voir son bus en temps réel, gare intelligente, voiture anti-bouchons d'Airbus (présentée au dernier Salon de l'Auto), covoiturage pensé comme un prolongement du réseau de transport en commun, paiement par smartphone, véhicules autonomes électriques, compacts et légers, à mi-chemin entre le métro, la Google car, le funitel urbain, wifi à bord, permettant au temps de déplacement de devenir du temps productif : les innovations ont pour seules limites l'imagination et les moyens que l'on voudra bien mettre en œuvre.

En conclusion, le PLR s'est positionné clairement lors de son assemblée des délégués pour qu'on exploite efficacement, par des transports rapides et une cadence élevée, les infrastructures dans lesquelles on a investi des centaines de millions. Ne reprenons pas dans la poche du client-contribuable le cadeau qu'on vient de lui offrir avec la baisse des tarifs en augmentant toujours plus la subvention, donc la fiscalité ! En outre, une hausse modérée des tarifs s'impose pour que Berne continue à nous verser les subventions fédérales. Enfin, il faut donner les moyens à Genève d'être précurseur en termes de créativité et d'innovation dans la mobilité urbaine. Votons et faisons voter « oui » à la loi modifiant la loi sur les Transports publics genevois (LTPG) le 21 mai prochain !

MAISON INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS : L'ETAT NE PEUT PAS TOUT

L'Etat de Genève doit consentir d'importants investissements dans les années à venir : mobilité et bâtiments scolaires sont deux exemples édifiants. En revanche, il ne lui appartient en principe pas de rénover des immeubles dont il n'est pas propriétaire, à plus forte raison lorsque d'autres solutions existent. Députée et cheffe de groupe, Nathalie Fontanet explique les raisons de refuser cette initiative.



Par Nathalie Fontanet

L'initiative soumise à votation le 21 mai demande à l'Etat de Genève d'accorder un crédit de 16,5 millions à la Fondation pour l'expression associative afin d'agrandir les bâtiments de la Maison internationale des associations et de les rendre conformes au label Minergie. Elle impartit un délai de 5 ans pour la réalisation des travaux.

L'initiative a été jugée valide et donc soumise au Grand Conseil, lequel l'a refusée de même qu'un éventuel contre-projet, raison pour laquelle elle est soumise à votre suffrage.

« L'Etat est tenu de faire des choix financiers : rénover nos bâtiments scolaires est une priorité. »

La Maison internationale des associations est composée de quatre bâtiments. Il s'agit, d'une part, des bâtiments sis 8 et 8 bis rue du Vieux-Billard, lesquels sont propriété de l'Etat de Genève, qui a accordé un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Fondation pour l'expression associative, laquelle est en contrepartie chargée de la rénovation et de l'entretien des bâtiments et du paiement d'une rente annuelle de 32'200 francs à l'Etat. Une gratuité est toutefois accordée à la Fondation jusqu'en 2028. Il sied de préciser que le droit distinct et permanent de superficie s'assimile à une propriété de fait pour la Fondation. D'autre part, sont concernés les bâtiments sis 9 – 17 rue des Savoises, propriété de la Ville de Genève, avec une partie en droit d'usufruit en faveur de la Maison internationale des associations.

Loyers (trop) raisonnables

Le PLR n'est pas insensible au fait que selon les initiants, les immeubles sont en mauvais état, et que la Maison internationale des associations n'a pas les moyens financiers d'assumer ces travaux. Toutefois, il a relevé qu'elle accueille plus de

60 locataires et auteurs de la vie associative, et que même si l'un des buts de l'Association est la mise à disposition de locaux aux milieux associatifs à des prix raisonnables, elle dispose d'une marge quant à ce qui peut être considéré comme « raisonnable », ce qui lui permettrait d'augmenter, même modérément, lesdits loyers.

Il convient en outre de relever que les immeubles n'appartiennent pas à l'Etat, qui a pour principe de n'investir que dans des immeubles dont il est propriétaire. De plus, les finances de l'Etat ne lui permettent pas de tout faire. Or, en matière d'investissements, des priorités sont déjà définies et une enveloppe de 750 millions planifiée. Au programme par exemple : mobilité et rénovation de bâtiments scolaires.

Investissements prioritaires

Il est important de souligner qu'en vue de trouver une solution, l'Etat s'est déclaré prêt à céder le terrain à la Ville de Genève, à sa valeur au bilan, ce qui pourrait inciter la Ville à financer ces travaux. Il existe donc au moins une solution alternative, possible et réaliste, à un financement par le canton.

C'est dans ce contexte, tout en reconnaissant le rôle joué par la Maison internationale des associations pour notre canton et pour la Genève internationale mais en prenant également en compte le fait que l'Etat est tenu de faire des choix financiers et de respecter la planification en matière d'investissements, laquelle comprend notamment les investissements prioritaires susmentionnés, que le PLR a refusé cette initiative à l'unanimité du comité directeur et de l'assemblée des délégués.

Je vous recommande d'en faire autant le 21 mai prochain!





ECHOS DE LA COMMISSION FISCALITÉ ET PLACE FINANCIÈRE

La Commission fiscalité et place financière s'est réunie le 28 mars dernier pour aborder plusieurs sujets d'actualité. Son président, Edouard Cuendet, évoque ici les points les plus saillants.



Par Edouard Cuendet

Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)

Les participants à la dernière séance de la Commission ont fait le point sur le résultat de la votation populaire du 12 février 2017, qui a abouti au rejet du volet fédéral de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III).

Des voix s'élèvent pour souligner le caractère trop complexe du projet. Par exemple, l'inclusion de la déduction des intérêts notionnels (NID) dans le paquet a jeté le trouble dans les esprits et a facilité la diffusion du message des opposants selon lequel la RIE III serait un cadeau aux grandes entreprises. Genève avait fait preuve de sagesse en ne retenant pas cette mesure dans son projet cantonal.

La Commission a apporté son soutien à la stratégie du Conseil d'Etat visant à inciter le Conseil fédéral à élaborer rapidement un nouveau projet afin de respecter le délai fixé à 2019 pour se conformer aux standards internationaux. A défaut, le risque de voir figurer la Suisse sur une liste noire ne doit pas être sous-estimé. Une telle mise à l'index de notre pays aurait un impact négatif sur l'attractivité de Genève pour les entreprises multinationales.

Pour beaucoup, le nouveau projet fédéral devrait exclure la déduction des intérêts notionnels et, surtout, ne pas réintroduire l'imposition des gains en capital privés voulue à l'origine par l'ancienne conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf. De même, l'introduction d'un taux-plancher fédéral pour l'imposition des personnes morales serait en contradiction fondamentale avec les valeurs du PLR, attaché au fédéralisme et à une saine compétitivité fiscale intercantonale.

Echange automatique de renseignements (EAR)

Le Conseil fédéral a lancé deux nouvelles salves de consultations relatives à l'introduction de l'EAR avec 41 nouveaux Etats et territoires. Parmi les pays concernés, on trouve en particulier l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, le Mexique, la Colombie, l'Inde, la Chine et la Russie.

Compte tenu de l'importance du secteur bancaire et financier pour le canton de Genève, en termes de contribution au PIB et d'emplois, la Commission estime qu'il se justifie pour le PLR Genève de prendre position de manière autonome sur ce thème, en insistant sur trois éléments :

L'accès au marché : il conviendra de garder à l'esprit la nécessité d'améliorer l'accès au marché dans les Etats auxquels la Suisse accordera l'EAR. Il est vital pour les intermédiaires financiers genevois de pouvoir offrir leurs prestations de services au domicile de leurs clients. A défaut, le risque de délocalisation de postes de travail est bien réel.

L'égalité de traitement : on peut attendre du gouvernement helvétique qu'il vérifie, avant de transmettre une quelconque information à un Etat étranger, que la Suisse ne fasse pas cavalier seul. Cela signifie que les places internationales concurrentes devront aussi adresser au pays en question les données requises. En l'absence d'une telle garantie, les clients choisiront les cieux les plus cléments.

La confidentialité : il incombera au Conseil fédéral de s'assurer, préalablement à l'envoi d'informations, que l'Etat récipiendaire ne s'est pas livré à une utilisation abusive des renseignements obtenus d'autres pays. La Commission relève que les risques inhérents à une entorse au principe de la confidentialité sur des informations aussi sensibles ne relèvent pas de la théorie. Dans certains pays, l'aspect fiscal est secondaire. Il en va surtout de l'intégrité physique de personnes fortunées. Des garanties doivent aussi être obtenues pour éviter une utilisation des données à des fins politiques.

Nouvelle réglementation des entreprises FinTech

Le Conseil fédéral a décidé de prévoir des allègements réglementaires pour les entreprises actives dans les technologies financières innovantes et a lancé début 2017 une procédure de consultation pour concrétiser cette intention.

La Commission tient à saluer une législation propice à l'innovation technologique. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la stratégie du conseiller d'Etat Pierre Maudet, en charge de l'économie. Genève a un rôle à jouer dans ce domaine et les initiatives sont nombreuses sur notre territoire. Plusieurs participants estiment qu'un effort doit être consenti pour mieux valoriser ces développements positifs, en particulier à travers une communication active. Le PLR Genève a un rôle à jouer dans la promotion de ce secteur, dans lequel l'esprit entrepreneurial est prépondérant.

Perspectives

Il tient à cœur à la Commission de poursuivre ses travaux sur les différents dossiers fédéraux et cantonaux pouvant exercer une influence sur l'attractivité du canton, en matière de finances publiques et de fiscalité.

De dire que les sujets à l'ordre du jour ne manquent pas relève de l'euphémisme ! On peut notamment penser à l'avenir de la Caisse de pension de l'Etat de Genève (CPEG).



INITIATIVES POGGIA/MAILLARD SUR L'ASSURANCE-MALADIE : GESTICULATION POLITIQUE ?

A Genève, les primes d'assurance-maladie augmentent plus vite que les coûts de la santé. Que faire ? Nathalie Fontanet, députée et cheffe du groupe PLR, auteur d'une motion récemment adoptée par un Grand Conseil unanime, montre pourquoi les initiatives populaires lancées par les ministres de la santé genevois et vaudois font fausse route. Elle évoque d'autres pistes.



Par Nathalie Fontanet

Les Genevois en ont assez de l'augmentation constante du montant des primes d'assurance-maladie. Pour certains ménages, cela représente jusqu'à 15 % de leur revenu brut. Au niveau suisse, entre 1996 et 2014, les coûts de la santé ont augmenté d'environ 72 % alors que la prime mensuelle de l'assurance de base augmentait de 107 %. En 2017 à Genève, les primes d'assurance-maladie ont augmenté de 5,7 % pour les adultes alors que la moyenne nationale se situe à 4,5 %.

Constat sans appel

Ces hausses sont choquantes car elles ne sont pas justifiées par une augmentation comparable des coûts dans notre canton. En effet, entre 2013 et 2014, l'augmentation des coûts était de 1,6 % alors que l'augmentation des primes s'élevait à 2,53 %. Entre 2014 et 2015, les coûts augmentaient de 2,2 % et les primes de 3,4 %.

L'avenir ne s'annonce pas meilleur : selon une étude du Crédit Suisse, les primes d'assurance-maladie pourraient doubler d'ici à 2040 !

Le manque de transparence affiché par les caisses, le fait que les réserves constituées par un assuré ne le suivent pas lors d'un changement de caisse, le progrès médical et l'accroissement de la consommation individuelle de prestations de santé sont autant de facteurs qui contribuent à l'augmentation des primes.

Alors, les deux initiatives lancées par les magistrats de la santé genevois et vaudois visant à modifier la constitution fédérale pourraient-elles améliorer la situation ?

De quoi parle-t-on ?

La première initiative vise à permettre aux cantons qui le souhaitent de créer une caisse de compensation. Le montant des primes, identique pour tous les assurés d'un même canton, serait fixé et perçu par cette caisse qui serait également en charge de la constitution des réserves. Les assurés resteraient néanmoins affiliés à leurs caisses, chargées de leur fournir les mêmes services, tels qu'encaissement des primes, contrôle des factures et remboursement, etc. La caisse de compensation participerait également aux négociations sur les tarifs et à la mise en place de programmes de prévention. Le but déclaré de cette initiative serait d'assurer la transparence quant à la fixation des réserves et de s'assurer que le montant des primes soit en lien avec les coûts de la santé dans le canton concerné.

La seconde initiative vise à interdire aux parlementaires fédéraux de siéger dans l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un groupe d'assurance et de recevoir une rémunération d'un tel groupe. Il s'agit d'une norme d'incompatibilité qui viendrait s'ajouter à celles qui existent déjà.

Des initiatives qui manquent leur cible

La première initiative revient dans les faits à la création d'une forme de caisse unique dont il convient de rappeler qu'elle avait été refusée en votation populaire en septembre 2014 par près de 62 % des Suisses. Elle n'entraînera pas de baisse des coûts de la santé, dont on sait que même s'ils ne sont pas directement en corrélation avec les hausses des primes, ils y participent pour une part prépondérante.

Et surtout, de l'aveu même des initiants, ce système de caisse cantonale n'entraînera pas de baisse des primes. Elle impliquera pour le surplus le fait que les assurés d'un même canton ne pourront plus, comme ils le font aujourd'hui, changer de caisse d'assurance pour profiter de la prime la plus favorable. Elle viendra également rajouter une couche administrative et charger notre administration cantonale d'une nouvelle mission engendrant forcément des charges supplémentaires pour l'Etat et par conséquent pour les contribuables.

Cette initiative pourrait cependant permettre d'assurer une meilleure transparence et de sortir du débat sur les coûts des réserves. Les cantons pourraient ainsi avoir la vision d'ensemble et une forme de maîtrise.

Il nous faut néanmoins être claire : cette initiative ne répondra pas aux attentes des Genevois car elle n'entraînera pas de baisse des primes d'assurance-maladie. Elle ne saurait ainsi à elle seule constituer la solution pour régler la question et nous prémunir pour les années à venir. Il est impératif d'impliquer tous les acteurs du système de santé pour réfléchir avec eux à des solutions, que le partenariat public privé soit renforcé, que des réflexions soient menées en responsabilisant les différents partenaires du système, en particulier au niveau financier. Les assureurs doivent prendre conscience des responsabilités de soins des médecins et du caractère essentiel de la prévention, et les médecins des responsabilités financières des assureurs.

Promesses non tenues

La seconde initiative aura pour effet de priver les chambres fédérales de compétences. Le sujet est très complexe et disposer de personnes spécialisées en la matière est essentiel. Le risque, à se priver de ces compétences, est que les non spécialistes soient influencés par des lobbys qu'ils suivront aveuglément sans comprendre les tenants et aboutissants. En termes d'égalité de traitement, cette initiative interpelle également : pourquoi dans ce cas ne pas interdire aux élus syndicalistes ou à des élus actifs dans d'autres domaines de siéger au sein de conseils ou de directions d'associations faitières ? Le texte des magistrats Maillard et Poggia nous paraît pour le surplus difficilement compatible avec le principe d'un parlement de milice.

Nous admettons que la présence de nombreux parlementaires représentants des assureurs est susceptible de remettre en question la confiance des citoyens dans le travail des Chambres : c'est donc en faveur de l'introduction d'une disposition sur la gestion des conflits d'intérêts que nous plaçons, et non d'une incompatibilité. Cela nous permettrait de conserver les compétences mais d'éviter qu'en cas de conflit d'intérêts, les parlementaires concernés puissent prendre part aux votes.

En conclusion il est décevant que le ministre de la santé n'ait pas été en mesure de proposer autre chose en matière de primes d'assurance-maladie et de répondre aux promesses qu'il avait faites aux Genevois à cet égard. Indéniablement, ces initiatives ne permettront pas de répondre à leurs attentes.

Eclairage



Les actions récentes du PLR genevois en matière de primes d'assurance-maladie

En 2009 et 2010 déjà, le PLR avait déjà déposé deux résolutions, adoptées par le Grand Conseil et transmises à Berne, demandant un plafonnement des réserves, jugées excessives, et proposant l'instauration de la transmissibilité des réserves lors du passage d'assurés d'une caisse maladie à une autre. Ces deux textes n'ont malheureusement abouti à aucune réaction du parlement fédéral.

En 2016, conscient du caractère essentiel de la transparence, le groupe PLR, sous l'impulsion de Nathalie Fontanet, a déposé une motion, acceptée par l'unanimité du Grand Conseil : elle demande au Conseil d'Etat de faire usage de la nouvelle loi fédérale sur la surveillance de l'assurance-maladie, qui devrait permettre aux cantons de vérifier que les primes payées par les assurés du canton correspondent aux coûts de la santé dans le canton concerné et d'obtenir une compensation pour les primes payées en trop.

Début 2017, ce sont tous les partis représentés au Grand Conseil, par l'entremise de leurs membres siégeant à la commission de la santé et sous la plume du député Charles Sellegger, qui ont déposé une résolution, adoptée à l'unanimité du Grand Conseil, demandant que la quote-part de réserves d'un assuré qui change de caisse soit transmise à la nouvelle caisse et qu'un plafond maximum chiffré soit fixé dans la loi.

Nathalie Fontanet et plusieurs autres membres de la commission animée par Alain-Dominique Mauris reviendront de manière approfondie sur ces problématiques et sur les actions récentes du PLR dans le prochain numéro du *Nouveau Genevois* (mai 2017).

PYTHON

- Stratégie
- Alarme – Intervention
- Vidéosurveillance
- Surveillance
- Protection
- Enquêtes

PYTHON SECURITE SA

Institut de conseil, gestion et formation en sûreté et sécurité

La Profita, Centre commercial 4 de l'Indes
18 route des Immes
CH - 1227 Carouge (Genève)

Contact:
Tél. +41 022 749 19 00

info@python-securite.ch
www.python-securite.ch
Fax: 022 749 19 10

Un nouveau regard sur la sécurité

RINGARD, ALAIN BORNER ? SÛREMENT PAS !

L'ancien conseiller d'Etat publie un témoignage tout sauf ringard, qui donne envie. Envie de croire en notre pays, en notre avenir, sans oublier nos racines, mais surtout en laissant au vestiaire regrets et nostalgie.

Par la rédaction

Quelle énergie! Le 21 mars dernier au Boléro de Versoix, le nouvel espace culturel de la commune, Alain Borner présentait son ouvrage «Aimer son pays... est-ce ringard?», paru en 2016 aux éditions Slatkine. Gérard Ramseyer, un autre enfant de la commune devenu conseiller d'Etat(!), a lui aussi introduit et dédié son dernier livre, consacré au bataillon genevois de l'armée chargé de protéger l'aéroport entre 1988 et 2003 (voir notre édition de novembre/décembre 2016).

A l'âge de 84 ans, l'ancien conseiller d'Etat radical Alain Borner ne se contente pas de résumer devant l'assistance 136 pages d'un témoignage recueilli par Jacques Lavanchy. Il donne envie, s'émerveille, communique sa passion et sa reconnaissance. Puis met en exergue, en épilogue, ces valeurs essentielles qui font la force de la Suisse.

«Aimer son pays, c'est aimer sa nature, ses paysages, son peuple, ses institutions. C'est les servir pour les renforcer et les améliorer chaque fois que c'est possible.»

Retraçant avec enthousiasme les jalons d'une carrière brillante et hors du commun – fils d'un pionnier de l'aviation, Alain Borner travaille chez DuPont avant d'accéder au Conseil d'Etat en 1977 puis de s'engager pour de nombreuses causes –, ce témoignage vivant d'une personnalité au vécu exceptionnel est un legs aux générations futures qui invite à un optimisme fier et raisonné.

L'ouvrage est disponible en librairie. Vous pouvez aussi le commander auprès des Editions Slatkine, 5 rue des Chaudronniers, CP 3625, 1211 Genève 3, ou sur slatkine.com. Il est en vente au prix de 28 fr.

AIMER SON PAYS ... est-ce ringard ?



GENEVOIS, EXPRIMEZ-VOUS !

Votre opinion est essentielle pour le PLR! Le parti a décidé de mettre à disposition son site internet pour recueillir les réactions des citoyennes et des citoyens sur leur canton.

Aussi, depuis le 5 octobre 2016 et durant toute une année, le PLR met au premier plan des Genevoises et Genevois qui ont donné leur voix au parti, avec une série de déclarations dans lesquelles chacun s'exprime en toute franchise sur Genève.

Vous découvrirez leurs avis sur notre canton à travers des affiches urbaines et dans les transports publics, sur les réseaux sociaux, avec le soutien d'actions de «guérilla marketing» et dans les prochaines éditions du *Nouveau Genevois*.

En plus de leurs messages, ces femmes et ces hommes vous invitent à vous prononcer sur votre canton, afin que vous puissiez également faire entendre votre voix.

LAISSEZ-NOUS VOS MESSAGES !

La voix des Genevois, c'est la vôtre! N'hésitez pas à nous faire part de votre opinion sur une question qui vous tient à cœur pour notre canton sur notre page dédiée «[La voix des Genevois](#)», [plr-ge.ch](#).

LA VOIX DES 05 GENEVOIS

Nadège
Salzmann

Enseignante

“Genève, un canton ouvert, dynamique, multiculturel. Un canton où l'école fournit un enseignement de qualité et où chacun est libre de développer son projet de vie.”

Plus de témoignages
sur [plr-ge.ch](#) ou sur [facebook](#) 

PLR
Les Libéraux-Radicaux Genève



PROJETS PLR PENDANTS DEVANT LE GRAND CONSEIL



Par Mohamed Atiek

Chaque mois, le NG vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les nouveaux projets apparaissent en couleur. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-gc.ch.

Focus sur...

... le motion 2359 de la députée PLR Simone de Montmollin, adoptée par un Grand Conseil unanime. Aujourd'hui, lorsqu'un « constat de nature forestière » est effectué, la parcelle concernée ne peut subir un défrichement que moyennant une compensation. Ces compensations se font la plupart du temps en nature sur des terres agricoles. Cependant, le droit fédéral impose à chaque canton le maintien d'une surface d'assolement (SDA) nécessaire à la production agricole pour les cas de rigueur. A Genève, le plafond est pratiquement atteint, de sorte que chaque déclassement de terre agricole devient problématique tant pour les agriculteurs que pour le développement du canton. Pour assurer le maintien d'une agriculture de proximité, et pour construire les logements nécessaires à la population, cette compensation en nature mètre pour mètre n'est plus possible. Cette motion demandait donc de

mettre en œuvre le droit fédéral, qui prévoit des exceptions afin de ne plus procéder à des compensations forestières en nature mais de favoriser l'émergence d'autres formes de compensations qualitatives. Ceci dans le but préserver les surfaces d'assolement et d'éviter que ces compensations forestières sur terres agricoles ne contribuent à bloquer la construction de logements, alors que la pénurie sévit toujours à Genève.



• PL 12075: « Pour que les surfaces d'isolation du bâtiment, les vides d'étage et les atriums ne soient pas compris dans les surfaces brutes de plancher »

En bref : ce projet demande que les surfaces d'isolation des bâtiments, ainsi que les vides d'étage et les atriums, ne soient pas compris dans les surfaces brutes de plancher. Cela aura pour conséquence de permettre la construction de plus de logements, en évitant que des surfaces dévolues au logement ne soient perdues.

• PL 12074: **Modification a loi générale sur les zones de développement (LGZD)**

En bref : ce projet de loi vise à lever l'incertitude que pourrait générer un

vide juridique concernant le nombre de logements à construire en zone de développement.

• PL 12023: « Pour limiter les zones réservées »

En bref : les zones réservées donnent la possibilité au Conseil d'Etat de faire adopter des modifications de zones, à titre provisoire et pour une durée de cinq ans au plus, sur un périmètre déterminé. Ce projet de loi permet de définir plus strictement les conditions de détermination de ces zones réservées dans le but d'éviter des abus qui auraient pour conséquences le blocage de toute construction sur des terrains privés notamment.

• PL 11735: « Pour accélérer la construction de logements »

En bref : afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

• PL 11462: « Pour permettre d'accéder à la propriété de son logement »

En bref : le projet consiste en un toilettage de la loi sur l'aide à la propriété individuelle pour insuffler une nouvelle dynamique de promotion des aides prévues par la loi plutôt que de décourager les propriétaires qui les sollicitent.

• PL 11400: « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

• PL 11175: « Pour l'aménagement d'un nouveau quartier urbain de qualité sur le site de la Pointe de la Jonction (600 logements au cœur de Genève!) »

En bref : construisons au-dessus du dépôt TPG, dans un cadre exceptionnel, au cœur de la ville, proche de toutes commodités ! Un projet similaire a été réalisé à Zurich.

• M 2325: « Pour la réalisation de quartiers et de logements de qualité »

En bref : il est urgent de créer de nouveaux logements afin de remédier à la pénurie de logement ! Le plan directeur cantonal et les divers instruments de planification identifient certains périmètres voués à être densifiés. Afin de raccourcir les procédures et de limiter l'atteinte aux droits des propriétaires, il est demandé d'étudier un déclassement en zone ordinaire, au lieu de la zone de développement usuellement utilisée, pour un périmètre défini de la commune d'Onex.



• PL 12067: « Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'Etat »

En bref : le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'Etat par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

• PL 11855: « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »

En bref : les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions

de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pourcent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'Etat et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

• PL 11594: « Autonomie en faveur des établissements publics médicaux et des hautes écoles »

En bref : les HUG, l'Université et les hautes écoles doivent pouvoir fixer librement la rémunération de leur personnel.

• PL 11548: « Caisse de pension de l'Etat: prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

• PL 11471: « Attribution de la moitié du bénéfice des SIG à leurs propriétaires, l'Etat et les communes »

En bref : l'aéroport et les autres établissements publics sont tenus de par la loi ou leur contrat de prestations de restituer une partie de leur bénéfice à l'Etat. Il s'agit de créer la base légale nécessaire concernant les SIG, en prévoyant une répartition calquée sur la part du capital détenu par les différents propriétaires (55 % pour l'Etat, 30 % pour la Ville, 15 % pour les autres communes).

• PL 11177: « Suppression des doublons entre canton et communes: appliquons sans tarder la nouvelle constitution ! »

En bref : la réforme de la répartition des tâches est l'une des priorités de la législature, comme l'a confirmé François Longchamp. Déposé au printemps 2013 déjà, le projet demande le dépôt d'un premier train de mesures dans les deux ans.

• PL 10949: « Recours à la grève et service minimum »

En bref : sans toucher au droit de grève,

le texte consiste simplement à créer la base légale suffisante, comme dans les autres cantons, pour imposer un service minimum dans les services vitaux en cas de conflit social, afin d'assurer des prestations de qualité et en tout temps à la population. La dernière grève aux HUG a donné lieu à un non-respect inacceptable du service minimum, ayant causé des retards dans des analyses.



• PL 11716: « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

• PL 11715: « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

• PL 11427: « Ouverture des magasins le 31 décembre – conditions et compensations »

En bref : le but du projet consiste à garantir l'ouverture le 31 décembre, pour prévenir tout problème à l'échéance de la CCT signée à l'automne 2013.



• PL 11491: « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets: des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

• PL 8640: « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

• M 2260 : «Péréquation intercantonale pour une meilleure prise en compte des villes centres!»

En bref : l'Assemblée fédérale traite (février 2015) de deux initiatives cantonales issues de cantons contributeurs à la péréquation financière intercantonale (RPT). Les députés PLR proposent que Genève suive ce mouvement et dépose également une telle initiative. Les critères utilisés par la RPT ne sont plus adaptés aux réalités d'aujourd'hui et, en particulier, les charges des villes centres ne sont pas assez prises en considération.



• PL 12018 : «Pour un contournement routier du village de Soral»

En bref : ce projet de loi fait suite à une pétition de 1051 signatures demandant principalement la réalisation d'une route d'évitement du village de Soral, qui connaît un trafic de transit important. Un crédit d'étude est donc demandé par le PLR.

• M 2356 : « Pour un développement équilibré des transports dans le cadre du plan directeur cantonal 2030 »

En bref : le PLR demande que le plan directeur 2030 soit modifié pour réaffirmer la nécessité de la traversée du lac. Les autorités genevoises doivent par ailleurs s'engager auprès des autorités fédérales pour que l'élargissement du contournement autoroutier ne souffre aucun retard. Enfin, le PLR demande que les études exigées par la Confédération soient menées à terme sans délai.

• PL 11581 : «TPG : garantir un service minimum à la population»

En bref : un service minimum doit être assuré en cas de grève du personnel des TPG. Des sanctions doivent être prévues en cas de violation de cette obligation.

• PL 11547 : «TPG : augmentation modérée du maximum des activités en sous-traitance»

En bref : la sous-traitance de certaines lignes est actuellement plafonnée à 10% du total des charges; le projet entend

passer à 20 %, pour permettre aux TPG d'évoluer dans un cadre moins contraignant.

• M 2199 : «Pour un renforcement de la maintenance du matériel roulant à Genève»

En bref : un centre de maintenance, pôle d'excellence et de formation professionnelle, existe à Cornavin, de sorte qu'il est inutile d'investir en France – ni ailleurs à Genève – dans la construction d'un autre centre.



• M 2371 : «Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève»

En bref : le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

• M 2354 : «Pour un accès approprié à la polyclinique d'ophtalmologie des HUG»

En bref : Le groupe PLR demande que soient mis en place aux abords de la polyclinique des cases de stationnement pour les patients ou au moins des cases de stationnement pour les urgences ainsi que des places exclusivement réservées aux handicapés.

• M 2348 : «Hausse des primes d'assurance-maladie : défendons les Genevois!»

En bref : une nouvelle loi fédérale sur la surveillance de l'assurance-maladie est entrée en vigueur début 2016 et offre dorénavant au canton la possibilité d'obtenir des informations auprès des assureurs et de l'Office fédéral de la santé publique, ainsi que de prendre position sur l'évaluation des coûts pour le canton, avant l'approbation des tarifs par la Confédération. Le groupe PLR demande donc au Conseil d'Etat d'utiliser tous les moyens légaux à sa disposition, en particulier ceux mis en place par la nouvelle loi, afin de défendre au mieux les intérêts des assurés genevois et de limiter les hausses des primes annuelles.

• M 2326 : «Pour étudier les conditions de mise en œuvre d'un programme cantonal de dépistage organisé du cancer colorectal»

En bref : tous les ans, en Suisse, près de 4000 personnes apprennent qu'elles sont atteintes de cancer du côlon, et environ 1600 personnes en meurent. Certains examens permettent un dépistage précoce, avec un impact essentiel sur les chances de guérison. Un programme de dépistage permet ainsi de réduire de 25 à 50 % le nombre de décès. Cette motion demande d'étudier la mise en place d'un tel programme dans le canton.

• M 2323 : «Pour la concentration de la médecine universitaire hautement spécialisée et la répartition de services de médecine générale, de réadaptation et de psychiatrie dans le canton de Genève»

En bref : cette motion vise à soutenir dans la durée, d'une part, une offre de soins médicaux de base et spécialisés de qualité à l'ensemble de la population et, d'autre part, le développement scientifique, l'innovation et la médecine hautement spécialisée au niveau le plus élevé. Dans ce but, elle demande une nouvelle organisation des HUG, afin de regrouper les activités universitaires sur le site Cluse Roseraie et de répartir les activités non universitaires sur les autres sites, tels l'hôpital des Trois-Chêne, Beau-Séjour, Bellerive, Joli-Mont, Loëx et Montana, ainsi que Belle-Idée.

• M 2241 : «Libre choix de l'hôpital : garantir l'égalité de traitement entre cliniques privées et HUG»

En bref : Mauro Poggia souhaite privilégier la division privée de l'hôpital au détriment des cliniques, en restreignant l'accès des patients au bénéfice d'une simple assurance de base. Une démarche contraire à l'esprit de la révision de la LAMal.

• M 2234 : « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »

En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.



• PL 12043 : « Pour une commission consultative équilibrée »

En bref : ce projet de loi vise à simplifier l'organisation des commissions consultatives prévues par la loi sur la faune, en supprimant la commission consultative de régulation de la faune, dont les compétences «doublonnent» avec celles de la commission consultative de la diversité biologique.



• R 766 : « Reconnaissance et encouragement du bénévolat : pour une exonération fiscale des indemnités de bénévoles »

En bref : pour soutenir le bénévolat, il est proposé d'exonérer d'impôts les petites indemnités parfois versées, dans la mesure où elles peuvent, pour certains couples par exemple, suffire à provoquer le passage à un taux supérieur d'imposition.



• PL 12019 : «Maturité professionnelle santé-social»

En bref : le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

• M 2357 : «Facilitons les maturités professionnelles en formation duale»

En bref : afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

• M 2355 : «La Cité des Métiers et la première année du collège de Genève»

En bref : depuis 2015, les élèves ne sont plus tenus de s'y rendre. Or, force est de constater que la première année du collège est une année d'orientation, notamment vu le taux élevé d'échec durant cette année, si bien qu'afin d'améliorer l'accès à l'information sur les métiers ainsi que les formations possibles dans le but d'assurer à tous les élèves du canton une formation qui corresponde à leurs compétences, il convient que les élèves de première année du collège de Genève visitent la Cité des Métiers.

• PL 11961 : « Pour une meilleure orientation professionnelle »

En bref : malgré la réforme du Cycle d'orientation, qui avait notamment pour objectif d'améliorer l'orientation professionnelle des élèves, des lacunes importantes subsistent. Au vu de l'importance d'une information de qualité, le PLR demande que l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) soit chargé directement de dispenser les cours de préparation au choix scolaire et professionnel dans les classes, à la place des enseignants comme c'est le cas actuellement.

• PL 11926 : «Formation des enseignants du primaire en 3 ans»

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'Etat en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

• M 2306 : «Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices»

En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le

droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

• M 2305 : « En faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève »

En bref : suite au rapport accablant sur l'IUFE, l'actuel institut de formation des maîtres, délivré en novembre 2015 par la Cour des comptes, une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire est nécessaire et doit être conduite par un organisme extérieur au canton. Dans l'attente d'une solution réfléchie, l'IUFE doit rester fermé.

• M 2218 : «Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises»

En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.



Assemblée du 23 mars, Petit-Lancy



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00